



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1291

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 15 mars 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1291 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 871 000 \$
POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX ET ACQUISITIONS NÉCESSAIRES À LA CONVERSION
AUX DEL DES LUMINAIRES DE RUE DE TYPE COBRA**

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement écrite tenue du 17 mars au 1^{er} avril 2021 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juillet 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 14 juillet 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Sharon Godbout